

DXXIV.

LUDOVICI REGIS GALLIÆ LITTERÆ PATENTES
DE AROGATO PER CONVENTIONEM INTER GALLIAM ET
MARCHIONUM BADENSIUM PROVINCIAS ALBINAGII
JURE.

A N N O M D C C L X V.

L OUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET
DE NAVARRE; A nos amés & féaux Conseillers les gens tenant
nôtre Conseil Supérieur d'Alface, & à tous autres nos Officiers & Ju-
fticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé & féal le Sr. de Blair,
Conseiller en nos Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de notre Hô-
tel, Intendant de justice, police & finances en Alface, ayant conclud,
arrêté & signé, en vertu de nos pouvoirs, deux conventions, l'une le
dix Octobre de l'année dernière avec le Sr. Comte de Hennin, Ministre
de notre très-cher & bien- amé Cousin le Margrave de Baden-Baden &
muni de ses pouvoirs, l'autre le vingt Novembre suivant avec le Sr. Ba-
ron de Geufau, Ministre de notre très-cher & bien- amé Cousin le Mar-
grave de Baden-Dourlach, & pareillement muni de ses pouvoirs, nous
avons ratifié la première par nos Lettres du trente-un dudit mois d'Octo-
bre de l'année dernière, & la seconde par nos autres Lettres du huit
Décembre de la même année, desquelles Lettres ainfi que desdites Con-
ventions la teneur en fuit:

L OUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET
DE NAVARRE; A tous ceux qui ces présentes Lettres verront,
SALUT.